

## Coronavirus : la MSA conduit une action au bénéfice des personnes vulnérables

La MSA prend en charge une nouvelle consultation médicale pour les personnes fragiles, à 100 % et jusqu'au 30 juin



Coronavirus : la MSA conduit une action au bénéfice des personnes vulnérables

Pendant le confinement dû à la crise sanitaire du Covid-19, certaines personnes n'ont pas pu consulter leur médecin ou réaliser leurs examens médicaux.

Pour accompagner les personnes reconnues à risque de développer une forme grave de Covid-19 et les personnes atteintes d'une affection de longue durée (ALD), la MSA prend en charge leur consultation avec leur médecin traitant à 100 %.

Cette consultation concerne les personnes qui n'ont pas pu se rendre chez leur médecin traitant depuis le 17 mars 2020 ou qui sont adressées par un établissement de santé après une hospitalisation.

Elle permet aux patients de faire le point sur l'impact du confinement sur leur état de santé, mais aussi de recevoir des conseils personnalisés sur les mesures de protection à adopter vis-à-vis du Covid-19.

Les adhérents concernés peuvent prendre contact avec leur médecin traitant **jusqu'au 30 juin** pour bénéficier de la prise en charge de la consultation par la MSA.

Pour connaître la liste des personnes à risque : consulter le site [msa.fr](https://www.msa.fr).